Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27.I Débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé au sein du conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour objet de présenter aux élus les orientations générales de la politique budgétaire de la commune pour l'exercice à venir, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la structure et la gestion de la dette, ainsi que les perspectives financières pluriannuelles.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

Un rapport d'orientation budgétaire, transmis aux conseillers municipaux, sert de support à ce débat (annexe 1).

Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires proposées, aucun vote n'étant requis, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



Commune de NEUVIC

Vendredi 27 février 2026

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Cadre réglementaire :

- Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes et dans la règle de droit commun, il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen des budgets primitifs (BP).

- Cependant, pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU

- Rappel : ce ne sont plus les comptes administratifs et les comptes de gestion qui vous sont présentés pour approbation mais le CFU.

- Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification pour :

  - favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
  - améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Contexte :

En raison du contexte gouvernemental et du retard dans l'adoption de la loi de finances 2026, il est possible que les dotations de l'État soient communiquées après la présentation du budget au conseil municipal.

Dans cette éventualité, la dotation inscrite au budget 2026 sera basée sur celle de 2025 et fera l'objet d'un ajustement par décision modificative dès que le montant réel sera connu.

En raison d'une panne informatique nationale affectant le logiciel comptable de la Trésorerie, les comptes financiers de la commune et de l'assainissement, ainsi que le compte de gestion de la résidence autonomie, ne nous ont pas encore été communiqués. Les résultats présentés ci-après sont donc communiqués à titre indicatif. Les comptes et résultats de l'exercice 2025 seront soumis à l'examen du conseil municipal lors de la séance dédiée au budget, en avril.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

FISCALITE
RAPPEL DES TAUX

	2022	2023	2024	2025
Taxe du foncier bâti (TFB)	41,18	41,18	41,18	41,18
Taxe du foncier non bâti (TFNB)	86,80	86,80	86,80	86,80
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,91	18,91	18,91	18,91

L'état 1259 – *état de notification des bases et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026* **- sera notifié entre le 15 et le 31 mars**, les collectivités doivent ensuite délibérer sur les taux des taxes directes locales **avant la date limite du 30 avril,** conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

LOI DE FINANCES 2026
ADOPTÉE LE 2 FÉVRIER 2026
PROMULGUÉE LE 20 FÉVRIER 2026

Quelques mesures pour les collectivités territoriales :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est maintenue au niveau de 2025 mais non indexée sur l'inflation ;
- La **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** (DETR) est maintenue au niveau 2025 ;
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**DSIL**) est maintenue ;
- Le **Fonds vert** est réduit de 1 milliard à 650 millions d'euros ;
- Le taux et les conditions du **Fonds de Compensation pour la TVA** (FCTVA) restent inchangés ;
- Augmentation du **taux de cotisation CNRACL** de 34,65% à 37,65% en 2026 ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

EPARGNE BRUTE

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles comprennent les charges générales, de personnel, financières et les attributions de compensation CCIVS.
Les recettes réelles comprennent les cessions immobilières, les ressources propres et les dotations.

L'épargne brute mesure la capacité de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses dépenses de fonctionnement.

	2022	2023	2024	**2025**
Dépenses	2 399 590	2 646 574	2 689 907	**2 752 018**
Recettes	2 989 119	3 165 881	3 502 021	**3 428 860**
Solde	+ 589 529	+ 519 307	+ 812 114	**+ 676 842**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DÉTAIL)

	2022	2023	2024	**2025**
Charges à caractère général (011)	424 938	535 065	589 128	**624 372**
Charges de personnel (012)	946 474	1 055 429	1 049 586	**1 075 648**
Atténuation de produits (014) – *attributions de compensation versées à la communauté*	834 046	834 046	834 046	**834 046**
Charges de gestion courante (65)	157 757	163 308	172 853	**175 428**
Charges financières (66)	38 029	56 934	42 523	**34 424**
Charges exceptionnelles (67)	0	0	2	**8 100**
Dotations provisions semi-budgétaires (68)	752	1 791	1 769	**0**
Total	2 401 996	2 646 574	2 689 907	**2 752 018**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DÉTAIL)

	2022	2023	2024	**2025**
Atténuations de charges (013)	3 112	4 799	363	**0**
Produits des services, du domaine et ventes (70)	346 175	332 810	315 272	**270 109**
Impôts et taxes (73) (731)	1 384 871	1 492 454	1 533 870	**1 546 021**
Dotations, subventions et participations (74) *détail des dotations page suivante*	1 123 925	1 197 334	1 261 334	**1 353 171**
Autres produits de gestion courante (75)	59 586	48 598	201 341	**58 532**
Produits financier (76)	69	107	153	**143**
Produits exceptionnels (77) (78)	71 381	89 780	189 688	**200 884**
Total	2 989 119	3 165 881	3 502 021	**3 428 860**

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

(74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire (74111)	451 275	452 223	452 568	454 466	**459 653**
Dotation de solidarité rurale (741121)	430 696	455 028	493 951	532 360	**617 240**
Dotation nationale de péréquation (741127)	131 682	130 045	134 695	134 036	**142 021**
Dotations aux élus locaux (742)				163	**163**
FCTVA (744)			1049	2050	**2 839**
Participations Etat – Autres (74718)			913	9266	**0**
Participations régions (7472)				0	**0**
Participations départements (7473)				0	**10 800**
Etat – Compensation des exonérations TF (74833)				0	**0**
Etat – Compensation des exonérations TH (74834)	83 208	85 116	104 921	108 909	**111 755**
Dotation de recensement (7484)			6237	0	**0**
Dotation pour les titres sécurisés (7485)			3000	9500	**9 500**
Autres attributions et participations (74888)	5 723	1 513	0	10584	**0**
Total	1 102 584	1 037 296	1 197 334	1 261 334	1 353 971

**les cases grisées correspondent à des lignes budgétaires créées par la nomenclature M57.*

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

EVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2022	2023	2024	2025
Emprunts dettes assimilées (16) capital	454 767	380 068	334 180	**335 537**
Travaux d'investissement	556 632	1 518 899	468 655	**657 808**
Total	1 011 399	1 898 967	802 834	**993 345**

Recettes	2022	2023	2024	2025
Subventions d'investissement (13)	43 210	190 481	39 880	**201 143**
Emprunts (16)	1 060 000	0	0	**350 000**
Dotations et fonds divers (10) ***Excédent de fonctionnement + FCTVA***	558 006	487 618	541 119	**599 492**
Autres immobilisations financières (27) (165)	47 588	47 588	550	**16 704**
Total	1 708 805	725 688	581 549	**1 167 339**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

ANNUITÉ DE LA DETTE
BUDGET PRINCIPAL

Budget Budget communal

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
10003	Travaux d'investissements 2010	54 290.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11002	Travaux d'investissement	20 920.27	20 097.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13001	Travaux d'investissement	53 872.00	52 070.67	50 269.33	48 467.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14001	Travaux d'investissement	38 333.98	37 581.71	36 829.45	36 077.18	35 324.91	8 713.49	0.00	0.00	0.00	0.00
16002	Travaux d'investissement - prêt renégocié	98 321.27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2005-001	Emprunt pour financer les travaux d'investissement	0.00	30 205.00	29 569.75	28 934.50	28 299.25	27 664.00	27 028.75	26 393.50	25 758.25	25 123.00
2021-001	Travaux d'investissement 2021	28 458.67	28 309.34	28 160.00	28 010.67	27 861.34	27 712.00	27 562.67	27 413.34	27 264.00	27 114.67
2022-001	Prêt achat cabinet médical	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04	14 913.04
2022-002	financement investissement 2023	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44	64 624.44
Total budget Budget communal		**373 734.40**	**247 801.46**	**224 366.01**	**221 027.78**	**171 022.98**	**143 626.97**	**134 128.90**	**133 344.32**	**132 559.73**	**131 775.15**

ANNUITÉ DE LA DETTE
BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

Budget Budget Assainissement

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
15-002	Emprunt travaux assainissement	12 433.12	12 204.06	11 975.10	11 746.13	11 517.06	11 288.10	11 059.14	10 830.06	10 601.10	10 372.14
19-001	Travaux 17ème tranche assainissement	41 444.71	40 948.71	40 452.70	39 956.71	39 460.71	38 964.69	38 468.69	37 972.70	37 476.69	36 980.69
2016-001	EMPRUNT TRAVAUX ASSAINISSEMENT	34 945.76	34 507.76	34 069.76	33 631.76	33 193.76	32 755.76	32 317.76	31 879.76	31 441.76	31 003.76
2022-003	financement investissement 2023	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08	44 455.08
ASS-2024-001	Emprunt pour financer les travaux d'assainissement	22 935.26	21 809.10	21 393.90	20 978.70	20 563.50	20 148.30	19 733.10	19 317.90	18 902.70	18 487.50
Total budget Budget Assainissement		**156 213.93**	**153 924.71**	**152 346.54**	**150 768.38**	**149 190.11**	**147 611.93**	**146 033.77**	**144 455.50**	**142 877.33**	**141 299.17**

Budget Budget Résidence Autonomie

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2017RA001	Emprunt achat résidence autonomie	27 876.70	27 496.21	27 115.73	26 735.27	26 354.78	25 974.31	25 593.83	25 213.34	24 832.87	24 452.39
Total budget Budget Résidence Autonomie		**27 876.70**	**27 496.21**	**27 115.73**	**26 735.27**	**26 354.78**	**25 974.31**	**25 593.83**	**25 213.34**	**24 832.87**	**24 452.39**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2026…

- Solde des travaux sur les opérations d'effacement de réseaux et de modernisation de l'éclairage public antérieures à l'exercice 2025 ;
- Plantation d'une trame arborée à la Plaine des Vaureix ;
- Sécurisation de l'accès internet public au centre multimédia ;
- Reprise de concessions au cimetière – phase 2 ;
- Achat d'illuminations de Noël ;
- Etudes pour la construction d'un nouveau gymnase ;
- Réfection d'une partie des trottoirs détériorés du centre-bourg ;
- Remplacement des rideaux de scène au centre multimédia ;
- Modification de l'installation de climatisation à la mairie ;

NB – ces projets ne sont pas inscrits par ordre de priorité

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2026 *(SUITE)*

- Acquisition de véhicules pour les services techniques (tractopelle d'occasion, bouille) ;
- Réfection toiture de la salle Canon ;
- Remplacement de la bâche par du bac acier de récupération sur bâtiment en péril – rue de la Mazille ;
- Renouvellement des défibrillateurs obsolètes ;
- Remplacement du radar pédagogique Avenue Yves Guéna ;
- Installation de la climatisation dans le local du NCPC (le club financerait 50% de la dépense) ;
- Sécurisation des services techniques par l'installation d'un portail ;

NB – ces projets ne sont pas inscrits par ordre de priorité

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2026 *(SUITE)*

- Renouvellement des équipements au Club House du Rugby (remplacement de la chambre froide, du lave-vaisselle, du four…) ;
- Achat de terrains pour constitution de réserve foncière ;
- Remplacement de la chaudière à la Salle des Associations ;
- Mise en place de deux candélabres photovoltaïques Plaine des Vaureix ;
- Restructuration et sécurisation de l'infrastructure réseau informatique ;
- Achat barrières Vauban (x 20) ;
- Installation d'équipements de fermeture à la circulation les jours de marché ;
- Installation de 9 caméras supplémentaires ;
- Travaux d'étanchéité sur la toiture de la Sacristie ;

NB – ces projets ne sont pas inscrits par ordre de priorité

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2026 *(SUITE)*

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

- Remplacement des radiateurs à l'hôtel d'entreprises ;
- Installation de la climatisation dans les logements de la Résidence Autonomie ;
- Achat de mobilier et équipements (pôle de pratiques artistiques, remplacement des chaises usagées à la mairie, système de visioconférence en salle de réunion) ;
- Remplacement d'un véhicule de service (Kangoo) ;
- Réparation de la toiture du bâtiment de l'ancienne usine Marbot ;

NB – ces projets ne sont pas inscrits par ordre de priorité

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

TRAVAUX EN RÉGIE

- Réhabilitation des logements de la résidence autonomie au fur et à mesure du départ des résidents ;
- Remplacement d'équipements sportifs (paire de buts du rugby) ;
- Sécurisation du site de l'ancienne usine Marbot (plateforme et garde-corps) ;
- 2ème tranche de travaux ADAP – Agenda d'accessibilité programmé pour les ERP ;
- Installation de ganivelle en délimitation de la friche commerciale de l'ancien Intermarché ;
- Rénovation des garages communaux en face de la mairie.

NB – ces projets ne sont pas inscrits par ordre de priorité

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS COMPTABLES

Budget principal - évolution du résultat du solde d'exécution

Section de fonctionnement

- **2022 : *excédent* 443 279 €**
- **2023 : *excédent* 375 188 €**
- **2024 : *excédent* 520 443 €**
- **2025 : *excédent provisoire* 472 804 €**

• Les charges de personnel représentent **39,09 %** des dépenses réelles de fonctionnement (*39,08 % en 2024)*

• L'objectif poursuivi pour la section « dépenses de fonctionnement » est la maitrise de son évolution afin de poursuivre dans de bonnes conditions le financement du programme d'investissement 2026 et des années futures

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS COMPTABLES *(SUITE)*

Budget principal - évolution du résultat du solde d'exécution

Section d'investissement

- **2022 : *excédent* 1 160 526 €** ***(excédent important du fait de l'emprunt de 800 000 € contracté par anticipation)***
- **2023 : *excédent* 131 366 €**
- **2024 : *excédent* 201 751 €**
- **2025 : *excédent provisoire* 579 784 €**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS COMPTABLES *(BUDGETS ANNEXES)*

Résultats du budget du service assainissement

	Fonctionnement	Investissement
2022	- 4 387	+ 710 710
2023	+ 63 298	+ 715 448
2024	- 16 141	+ 805 086
2025	**+ 19 761***	**+ 246 449***

Résultats du budget résidence autonomie

	Fonctionnement	Investissement
2022	+ 57 167	+ 95 647
2023	+ 50 444	+ 138 296
2024	+ 20 857	+ 185 297
2025	**+ 19 877***	**+ 261 538***

* *Montants provisoires*

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

CONCLUSION

Pour le budget principal, afin de maintenir un investissement de bon niveau il est important de :

- Maîtriser les charges à caractère général en poursuivant notamment la mise en concurrence pour tous les achats
- Trouver des recettes hors du recours à l'emprunt, avec notamment :
  - la vente du patrimoine non utilisé par la commune (Atelier BASH, CMS…)
  - la recherche systématique de Co-financeurs pour les projets les plus importants (Etat, Département, Région, Europe)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

RATIOS FINANCIERS PRÉSENTÉS PAR M. DE VENCAY (CDL)

BUDGET PRINCIPAL

NEUVIC SUR L ISLE -

arrêtée à la date du 31/12/2025

Fonctionnement

sur 12 mois

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 en %	Variation 2024/2025 en montant
	693 077	756 687	812 967	7,44 %	56 280
Débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)	*520 676*	*577 388*	*618 720*	*7,16 %*	*41 332*
Débit net des comptes 635, 637	*14 389*	*11 740*	*10 719*	*-8,70 %*	*-1 021*
Débit net des comptes 65 (sauf 655,656), 671, 673, 674, 678	*158 012*	*167 559*	*183 528*	*9,53 %*	*15 969*
Débit net des comptes 655,656	5 296	5 296	0	-100,00 %	-5 296
	56 934	42 523	34 424	-19,05 %	-8 099
Débit net des comptes 6611, 6615, 6616, 6618	*56 934*	*42 523*	*34 424*	*-19,05 %*	*-8 099*
Débit net des comptes 66 (sauf 6611, 6615, 6616, 6618)	*0*	*0*	*0*		*0*
	1 050 630	1 049 223	1 074 485	2,41 %	25 262
Débit net des comptes 64	*1 033 338*	*1 031 952*	*1 056 093*	*2,34 %*	*24 141*
Débit net des comptes 621	*0*	*0*	*0*	*#DIV/0 !*	*0*
Débit net des comptes 631, 633	*17 292*	*17 271*	*18 392*	*6,49 %*	*1 121*
	1 805 938	**1 853 729**	**1 921 876**	**3,68 %**	68 147
Crédit net du compte 73111	1 321 131	1 387 904	1 384 912	-0,22 %	-2 992
Crédit net des comptes 73 (sauf 73111)	-662 724	-688 080	-666 430	-3,15 %	21 650
Crédit net des comptes 74	1 197 334	1 261 334	1 353 171	7,28 %	91 837
Crédit net des comptes 70	332 810	315 272	270 109	-14,33 %	-45 163
Crédit net des comptes 71, 72, 75, 76, 77 (sauf 775, 776 , 777), 79	114 992	234 469	113 770	-51,48 %	-120 699
	2 303 542	**2 510 898**	**2 455 531**	**-2,21 %**	-55 367
	497 605	**657 169**	**533 656**	**-18,79 %**	-123 514

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

RATIOS FINANCIERS PRÉSENTÉS PAR M. DE VENCAY (CDL)

BUDGET PRINCIPAL

	NEUVIC SUR L ISLE - M57		
	2023	**2024**	**2025**
EBF Excédent brut de fonctionnement	**533 485**	**698 069**	**575 754**
Produits de fonctionnement courant	2 282 489	2 509 272	2 455 106
Charges de fonctionnement courant	1 749 003	1 811 204	1 879 352
Taux d'EBF	23,37 %	27,82 %	23,45 %
CAF	**497 605**	**657 169**	**533 656**
Produits réels	2 303 542	2 510 898	2 455 531
Charges réelles	1 805 938	1 853 729	1 921 876
Taux de CAF brute	21,60 %	26,17 %	21,73 %
CAF NETTE	**117 536**	**322 990**	**198 119**
Remboursement dette	380 068	334 180	335 537
FRNG	**509 098**	**724 632**	**1 057 026**
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	102,89	142,68	200,75
Encours Dettes financières à moyen et long terme	**2 157 356**	**1 823 726**	**1 838 189**
RATIOS			
RIGID ratio de rigidité des charges structurelles	48,31 %	43,69 %	45,16 %
CAC coefficient d'autofinancement courant	0,95	0,87	0,92
END ratio d'endettement	0,94	0,73	0,75
CDD capacité de désendettement	4,34	2,78	3,44

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260220-2026_02_27_1-DE

RATIOS FINANCIERS PRÉSENTÉS PAR M. DE VENCAY (CDL)

BUDGET PRINCIPAL

Récapitulatif de la situation rétrospective pour l'analyse prospective - Investissement –

	2023	2024	2025
CAF BRUTE	**497 605**	**657 169**	**533 656**
Dépenses d'équipement courantes	1 591 555	500 156	712 620
Dépenses diverses	0	0	0
Remboursement des dettes bancaires existantes	380 068	334 180	335 537
Remboursement des autres dettes	0	0	0
Total : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 971 623**	**834 336**	**1 048 157**
FCTVA, subventions d'investissement, autres dotations et fonds globalisés	234 850	205 811	280 192
Autres ressources, cession d'actifs	143 738	186 340	216 704
Emprunts programmés (hors nouveaux projets)	0	550	350 000
Total : RECETTES D'INVESTISSEMENT	**378 588**	**392 701**	**846 896**
Opérations pour le compte de tiers	0	0	0
BESOIN DE FINANCEMENT (+) ou EXCÉDENT DE FINANCEMENT (-) HORS PROJET	**1 095 430**	**-215 534**	**-332 394**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_2-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27.II Présentation du plan de financement pour les travaux d'accessibilité dans les locaux publics

Le conseil municipal prend connaissance du projet de travaux visant à améliorer l'accessibilité des locaux publics communaux, comprenant notamment :

- la création de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- l'aménagement de WC accessibles dans les bâtiments municipaux concernés.

Considérant que ces travaux d'accessibilité entrent dans le cadre des obligations légales de mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) et sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026) pour les bâtiments publics ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_2-DE

Le plan de financement présenté ci-après détaille le coût prévisionnel, la subvention attendue et la participation de la commune, afin de permettre la réalisation de ces travaux qui seront réalisés en régie par les agents techniques communaux.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le coût prévisionnel de l'opération pour un montant H.T. de 13.406,27 € ;

- de solliciter pour le financement de cette opération, le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026, à hauteur de 5.362,51 € (soit 40% du coût de l'opération) ;

- d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2026) pour le projet et signer tous les documents s'y rapportant ;

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

Montant prévisionnel de l'opération HT	13.406,27 €
Montant DETR sollicité	5.362,51 €
Reste à charge de la commune - autofinancement	**8.043,76 €**
+ TVA	**2.681,25 €**

Délibération adoptée à : ☒ ***à l'unanimité -*** ☐ ***à la majorité : pour, contre, abstention,***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_3-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27. III Présentation du projet de sécurisation de l'église – Appel à projets Sécurisation des Sites Cultuels 2026

Considérant que la sécurisation des lieux de culte constitue une priorité nationale face à la recrudescence des actes antireligieux, la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a lancé un appel à projets visant la lutte contre les actes antireligieux, notamment par la sécurisation des lieux de culte.

Considérant que l'église communale a déjà été victime de dégradations à l'intérieur du bâtiment, il est proposé de renforcer la sécurité par l'installation :

- d'une caméra sur chaque accès de l'église (3 caméras) ;
- d'une caméra à l'intérieur du bâtiment.

Un devis a été demandé au prestataire actuel pour ces équipements, pour un montant de 7.034,29€ HT. La commune pourra candidater à l'appel à projets pour obtenir un financement partiel de l'État, sous réserve d'acceptation du dossier.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_3-DE

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le coût prévisionnel de l'opération pour un montant H.T. de 7.034,29€ ;

- d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de candidature à l'appel à projets 2026 pour la sécurité des sites cultuels pour ce projet et signer tous les documents s'y rapportant ;

- de solliciter pour le financement de cette opération, le concours financier de l'Etat dans le cadre de cet appel à projets, à hauteur de 5.627,43 € (soit 80% du coût de l'opération) ;

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

Montant prévisionnel de l'opération HT	7.034,29€
Montant de la subvention sollicitée	5.627,43 €
Reste à charge de la commune - autofinancement	**1.406,86 €**
+ TVA	**1.406,86 €**

Délibération adoptée à : ☒ ***à l'unanimité -*** ☐ ***à la majorité : pour, contre, abstention,***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27. IV Revalorisation de certains tarifs publics

Dans un souci d'actualisation des tarifs publics et afin de tenir compte des coûts liés à l'entretien du matériel communal, à la mobilisation des services municipaux, ainsi qu'à la valorisation des activités du Fab Lab, il est proposé de procéder à une revalorisation de certains tarifs.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

1. Scène démontable communale

Il est proposé de fixer la tarification pour la mise à disposition de la scène démontable comme suit :

Associations de la commune / Organismes publics (communes, EPCI, établissements publics) : gratuit ;

Associations extérieures à la commune / Personnes morales à caractère privé ou événements commerciaux : 250 € par jour ;

Conditions particulières :

La mise à disposition fera l'objet d'une convention précisant les conditions d'utilisation et les responsabilités de l'utilisateur ;

Une caution de 1.500 € sera exigée pour tout prêt de la scène afin de couvrir d'éventuelles dégradations ;

Le montage et le démontage sont réalisés par les services municipaux ;

Une attestation d'assurance responsabilité civile pourra être demandée.

2. Consommables Fab Lab

Il est proposé de modifier les tarifs des articles vendus au Fab Lab :

Plaque de MDF 30cmX60cm : 4,00 €

Contreplaqué 3mm OKUMÉ 30cmX30cm : 3,00 €

Contreplaqué 3mm OKUMÉ 30cmX60cm : 6,00 €

Contreplaqué 5mm PEUPLIER 30cmX30cm : 3,00 €

Contreplaqué 5mm PEUPLIER 30cmX60cm : 6,00 €

Impression papier de sublimation A4 (21X29,7cm) : 2,00 €

Caoutchouc à graver 60mmX40mm (Tampon) : 2,00 €

Consommables badge à épingle Diam 25mm : 1,00 €

Consommables badge à épingle Diam 32mm : 1,00 €

Consommables badge à épingle Diam 58mm : 2,00 €

Le Conseil Municipal approuve la revalorisation de certains tarifs publics, incluant la tarification de la mise à disposition de la scène démontable et la mise à jour des tarifs Fab Lab, telle que présentée ci-dessous :

Désignation		Ancien tarif	Tarif proposé
Location scène démontable	Associations de la commune ou organismes publics (communes, EPCI, établissements publics)	-	**gratuit**
	Associations extérieures à la commune / Personnes morales à caractère privé ou événements commerciaux	-	**250,00 € / jour**
Consommables FAB LAB	Plaque de MDF 30cmX60cm	-	**4,00 €**
	Contreplaqué 3mm OKUMÉ 30cmX30cm	-	**3,00 €**
	Contreplaqué 3mm OKUMÉ 30cmX60cm	-	**6,00 €**
	Contreplaqué 5mm PEUPLIER 30cmX30cm	-	**3,00 €**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

	Contreplaqué 5mm PEUPLIER 30cmX60cm	-	**6,00 €**
	Impression papier de sublimation A4 (21X29,7cm)	-	**2,00 €**
	Caoutchouc à graver 60mmX40mm (Tampon)	-	**2,00 €**
	Consommables badge à épingle Diam 25mm	-	**1,00 €**
	Consommables badge à épingle Diam 32mm	-	**1,00 €**
	Consommables badge à épingle Diam 58mm	-	**2,00 €**
	Plaque de MDF 30cmX60cm	-	**4,00 €**

Délibération adoptée à : ☒ ***à l'unanimité -*** ☐ ***à la majorité : pour, contre, abstention,***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

Tarifs Publics Communaux

Désignation		2017	2018	2021	2022
Cimetière	Concession Trentenaire – le m²	125,00 €	130,00 €		136,00 €
	Concession Cinquantenaire - le m²	210,00 €	220,00 €		220,00 €
	Case Columbarium	640,00 €	800,00 €		850,00 €
	Cavurne				
	Feuille gravée				
	Utilisation du dépositoire	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €
	Location Mensuelle du dépositoire	44,00 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Marché	Le ml d'emplacement	0,20 €	0,25 €		0,30 €
	Droit minimum de perception – 2 ml	1,70 €	2,00 €		2,50 €
	Camions spéciaux de vente – outillage, linge, vaisselle	32,00 €	32,00 €		32,00 €
	Branchement électrique	2,10 €	2,15 €		2,15 €
	Sac de polystyrène (poissonier) - l'unité				6,00 €
Salle des associations - Planèze	Association : Première utilisation		50,00 €		50,00 €
	Deuxième utilisation		150,00 €		150,00 €
	Association ayant son siège social hors commune		300,00 €		300,00 €
	Privé demeurant sur la commune		350,00 €		350,00 €
	Privé domicilié hors commune		450,00 €		450,00 €
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)		600,00 €		600,00 €
Centre Multimédia Grande Salle ou Salle Principale	- configuration « spectacle », avec gradins déployés	600,00 €			600,00 €
	- configuration « spectacle », avec gradins déployés + option visioconférence	600,00 €			600,00 €
	- configuration « réception », avec tables et chaises installées + salle traiteur	700,00 €			700,00 €
	- configuration « réception », avec tables et chaises installées + salle traiteur (sur 2 jours ou weekend)	150,00 €			1 500,00 €
Centre Multimédia Salle informatique	Forfait entretien salles				
	Salle CMM				
	Salle informatique				
Centre Multimédia Salle informatique	Avec 11 postes informatiques Pour 1 journée	300,00 €			300,00 €
	Pour plusieurs jours	250,00 €			250,00 €
	Pour une demie journée				
	1) Séances d'initiation informatique, thématiques et/ou accès libre				
	Habitants de la commune :				
	Forfait de 10 séances d'1h30	12,00 €	13,00 €		13,00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

	Séance de 1H30	1,20 €	1,40 €		1,40 €
	Habitants hors commune :				
	Forfait de 10 séances d'1h30	24,00 €	26,00 €		26,00 €
	Séance de 1H30	2,40 €	2,80 €		2,80 €
	2) Impression de documents				
	Travail réalisé sur les logiciels bureautiques mis à disposition lors des séances d'initiation, thématiques Payant à partir du 6ème exemplaire noir/blanc et du 3ème couleur				
Centre Multimédia Accés Salle informatique et Prestations	***Pour les particuliers les impressions sont payantes dès le 1er exemplaire après inscription auprès de l'atelier informatiq***				
	La feuille format A4,				
	noir/blanc		0,20 €		0,20 €
	couleur – texte		0,30 €		0,30 €
	couleur - image		0,40 €		0,40 €
	La feuille format A3,				
	noir/blanc		0,40 €		0,40 €
	couleur – texte		0,60 €		0,60 €
	couleur - image		0,80 €		0,80 €
	La feuille format A2,				
	noir/blanc		1,00 €		1,00 €
	couleur – texte		2,10 €		2,10 €
	couleur - image		3,40 €		3,40 €
	La feuille format A1,				
	noir/blanc		2,00 €		2,00 €
	couleur – texte		3,00 €		3,00 €
	couleur - image		4,50 €		4,50 €
Consommables FAB LAB	Tee-shirt				5,00 €
	Tote-bag : sac en coton				0,00 €
	Accessoires pour textile : la paire d'accessoires (bouton, pression …)				0,00 €
	Mug : en céramique pour personnalisation				0,00 €
	Gobelet en plastique réutilisable				0,00 €
	Feuille holographique : la feuille				0,00 €
	Feuille autocollant imprimable : la feuille				0,00 €
	Cartes à gratter autocollant : Etiquette de 48x15 mm				0,00 €
	Feuille de papier : Feuille A4 300g				0,00 €
	Cire végétale pour création de bougie : 100 g de cire				0,00 €
	Mèche pour fabrication bougie : 1 mèche avec support				0,00 €
	Plaque de MDF 30cmX60cm				0,00 €
	Contreplaqué 3mm OKUMÉ 30cmX30cm				0,00 €
	Contreplaqué 3mm OKUMÉ 30cmX60cm				0,00 €
	Contreplaqué 5mm PEUPLIER 30cmX30cm				0,00 €
	Contreplaqué 5mm PEUPLIER 30cmX60cm				0,00 €
	Impression papier de sublimation A4 (21X29,7cm)				0,00 €
	Caoutchouc à graver 60mmX40mm (Tampon)				0,00 €
	Consommables badge à épingle Diam 25mm				0,00 €
	Consommables badge à épingle Diam 32mm				0,00 €
	Consommables badge à épingle Diam 58mm				0,00 €
Centre	Billets spectacles, concerts, soirée (valeur unitaire)				

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

Centre Multimédia Tickets spectacles	Ticket vert : Tarif réduit enfant -10 ans				
	Ticket rose : Tarif plein		*10,00 €*		10,00 €
	Ticket rouge : Spectacle jeunes publics		*5,00 €*		5,00 €
	Ticket blanc : Spectacle jeunes publics		*5,00 €*		5,00 €
Salle Canon	Sans les cuisines aux habitants de Neuvic	*80,00 €*	*90,00 €*		90,00 €
	Sans les cuisines hors communes		*120,00 €*		120,00 €
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)		*600,00 €*		600,00 €
Club house Rugby	Clubs et associations de Neuvic dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations			*Gratuité pour la 1ère utilisation*	Gratuité pour la 1ère utilisation
	Location avec cuisine				
	Habitant de la commune			*280,00 €*	280,00 €
	Habitant hors commune			*300,00 €*	300,00 €
	Licenciés des clubs sportifs de Neuvic Rugby - Football - Tennis			*180,00 €*	180,00 €
	Location sans cuisine				
	Habitant de la commune			*220,00 €*	220,00 €
	Habitant hors commune			*240,00 €*	240,00 €
	Licenciés des clubs sportifs de Neuvic Rugby - Football - Tennis			*150,00 €*	150,00 €
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)			*600,00 €*	600,00 €
Salle du Boulodromme	Clubs et associations de Neuvic dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations			*Gratuité pour la 1ère utilisation*	Gratuité pour la 1ère utilisation
	Habitant de la commune			*150,00 €*	150,00 €
	Habitant hors commune			*190,00 €*	190,00 €
	Licenciés du club de pétanque " La Boule Neuvicoise"			*80,00 €*	80,00 €
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)			*400,00 €*	400,00 €
Divers	Location tables, chaises ou bancs				
	AVEC TRANSPORT				
	Bancs				
	Chaises				
	Tables				
	SANS TRANSPORT				
	Bancs				
	Chaises				
	Tables				
	Location chapiteaux pour privés et asso hors commune (gratuit pour asso communes)				
	Chapiteau 6x8				
	Chapiteaux 12x5				
	Garages de la rue Arnaud Daniel (mensuel)		*31,00 €*		31,00 €
Cirque	Emplacement pour un maximum de 3 jours		*100,00 €*		100,00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_4-DE

	Pour toute journée supplémentaire		*50,00 €*		50,00 €
Location scène démontable	Associations de la commune ou organismes publics (communes, EPCI, établissements publics)				-
	Associations extérieures à la commune / Personnes morales à caractère privé ou événements commerciaux				-

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_5-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27. V Aide exceptionnelle à l'école élémentaire de Neuvic

L'école élémentaire de Neuvic organise une classe découverte à destination de deux classes de CM2, soit 34 élèves, qui se déroulera du 15 au 19 juin 2026 sur l'île de Ré, au centre de vacances de La Couarde-sur-Mer.

Ce projet pédagogique vise à offrir aux élèves une expérience éducative enrichissante, favorisant les apprentissages scolaires, l'autonomie, la vie collective et la découverte d'un environnement naturel et culturel spécifique. Les déplacements sur place s'effectueront exclusivement à vélo, dans une démarche éducative et écoresponsable.

Le programme comprend notamment des activités nautiques, environnementales et culturelles (séances de voile, découverte du milieu marin, visites patrimoniales, sorties pédagogiques), ainsi que des temps de classe autour de la thématique de la mer.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_5-DE

Le coût total du séjour est estimé à 13 120,95 €. Les dépenses comprennent notamment les frais de transport, d'hébergement en pension complète, de restauration, la location de vélos, les activités pédagogiques et l'encadrement, pour un montant global de 13 120,95 €.

Afin de contribuer au financement de ce séjour et de limiter le reste à charge pour les familles, l'école sollicite le soutien de la commune par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 100 €, correspondant à une partie des frais de transport. Le solde restant sera pris en charge par l'école et ses partenaires.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :
- CCIVS : 1 100 € ;
- Association des parents d'élèves : 800 € (une aide complémentaire étant envisagée) ;
- Coopérative scolaire : 4 000 € ;
- Participation des familles : 160 € par enfant, soit 5 440 € au total ;
- Commune : aide exceptionnelle sollicitée de 1 100 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle de 500 € à l'école élémentaire de Neuvic pour l'organisation de la classe découverte prévue en juin 2026.

Délibération adoptée à : ☒ ***à l'unanimité -*** ☐ ***à la majorité : pour, contre, abstention,***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_6-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27. VI Création d'emplois non permanents pour le recrutement d'agents contractuels de droit public pour l'année 2026

Il convient en chaque début d'année de délibérer pour créer un contingent d'emploi non permanent afin de permettre le recrutement d'agents contractuels de droit public pour répondre à des besoins temporaires ou saisonniers. Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-23, ainsi qu'aux décrets relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (Décret n°88-145 du 15 février 1988, Décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 et Décret n°2022-1153 du 12 août 2022), cette délibération autorise le Maire, pour l'année 2026, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23 :

1°) Accroissement temporaire d'activité : pour une durée maximale de 12 mois, renouvellement éventuel compris, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_6-DE

2°) Accroissement saisonnier d'activité : pour une durée maximale de 6 mois, renouvellement éventuel compris, sur une période de douze mois consécutifs.

Pour l'année 2026 et dans le cadre de la préparation budgétaire, les besoins de la collectivité ont été définis de la manière suivante :

- Filière technique : 2 emplois saisonniers au grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal :

- Décide la création des emplois non permanents tels qu'exposés ;
- Autorise le Maire à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;
- Précise que le Maire est chargé de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, en fonction de la nature des fonctions exercées, de leur expérience et de leur profil ;
- Autorise le Maire à signer les contrats ou arrêtés de recrutement ainsi que leurs éventuels avenants ;
- Constate que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération adoptée à : ☒ ***à l'unanimité -*** ☐ ***à la majorité : pour, contre, abstention,***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_10-DE

Commune de Neuvic - 8 av Général de Gaulle - 24190 Neuvic

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, vendredi 27 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Qui ont pris part au vote : 24

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 20 février 2026
Affichage et publication : vendredi 20 février 2026

PRESENTS : Madame Paulette **SICRE-DOYOTTE**, Monsieur Jean-Philippe **REMY**, Madame Géraldine **JAHAN**, Monsieur Franck **DUPREUILH**, Monsieur André **MALBEC**, Madame Isabelle **MORTET**, Monsieur Laurent **DEVERLANGES**, Monsieur Jacques **LARGE**, Monsieur Jean-Luc **LABRUE**, Madame Françoise **ANGIBAUD**, Monsieur César Serge **CADARE**, Madame Cécile **LE HIR**, Monsieur Cédric **LAFON**, Monsieur Antoine **BARSBY**, Madame Cyntia **BIBIE**, Madame Marie-Christine **CHARRON BIGOT**, Monsieur François **LAHONTA**, Madame Marie **REMAUD** ;

PROCURATIONS : Monsieur François **ROUSSEL** à Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Madame Martine **MARIGEAUD** à Madame Isabelle MORTET, Madame Sophie **GOURAND-PHILIPPE** à Madame Cécile LE HIR, Madame Sandra **BERGER** à Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Arthur **GALLIEZ** à Monsieur Jean-Philippe REMY, Madame Corinne **PRESLE** à Madame Marie-Christine CHARRON BIGOT.

ABSENTS : Monsieur Serge **FAURE**, Monsieur Edmond **ARAEZ**, Madame Marie-Lise **LEVET-LAVAL**.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

2026_02_27. X SDE 24 - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Eclairage public des ZAE

Par délibération du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :
- La compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :
- 11 décembre 2025 concernant le SDE 24 ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 024-212403091-20260227-2026_02_27_10-DE

- 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette décision.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24.

Délibération adoptée à : ☒ à l'unanimité - ☐ à la majorité : pour, contre, abstention,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures ;

Pour copie conforme

A NEUVIC, le 03 mars 2026.

Publication le

Le Maire,

MAIRIE DE NEUVIC 24190 (Dordogne)

Paulette DOYOTTE

La secrétaire de séance,

Isabelle MORTET